

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le 1er décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOCHE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX,
MONTRON, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU,
TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. me TACQUET par M. BUJARD
M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, BOULAN, BERLAND

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Les tarifs du droit de place du Marché de Gros ont été fixés
par le Conseil Municipal le 2 JUIN 1978 avec effet du 1er JUILLET
1978. Compte tenu des charges de fonctionnement, entretien et
personnel, la Commission des Finances, dans sa séance du
24 NOVEMBRE 1978 a proposé de majorer ces tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du
24 NOVEMBRE 1978

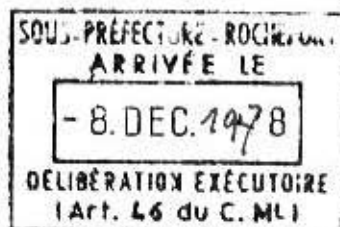
DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er Janvier 1979, le tarif
du droit de place du marché de gros :

	Pour mémoire	Ancien tarif	Nouveau tarif
- par m2 et par mois		DCM 2/6/78 7,00 F	7,20 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
POUR LE MAIRE,
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

78166 / MCB
Objet
DROITS DE PLACE POUR
LE MARCHÉ DE GROS

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1978

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents

22

Nombre de votants

24